



Puis-je obtenir un accord de principe concernant l'octroi d'un revenu d'intégration avant mon exclusion ?

Non.

Même si vous connaissez déjà la date de votre fin de droits aux allocations de chômage, **il est impossible pour le CPAS de savoir quelle sera votre situation financière et familiale exacte à cette date** et donc de vérifier si les conditions d'octroi du revenu d'intégration seront remplies au moment voulu.

